

COMMUNE DE LABARDE

Proces verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2012

Convocation en date du 21 mars 2012

Approbation du compte rendu de la séance du 28 février 2012.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 28 février 2012.

Présents : Mme MONNEREAU Maire, M. PILONORD, Mme MEYRES, M. RASO, Mme DUPUY Adjoints, Mme PERROY, M. LIAUBET, M. LEGALLAIS Conseillers Municipaux.

Procuration de M. FONMARTY Matthieu à Mme MEYRES Armelle
Procuration de Mme CHABOT Valérie à Mme DUPUY Evelyne
Procuration de M. BARES Yohann à M. RASO Nédo

Excusés : M VALENTIN.

Monsieur LEGALLAIS Vincent a été nommé secrétaire de séance.

FINANCES – DELIBERATION N° 2012-2803 – 01 COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2011

Le compte administratif 2011 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses :	391 895.07 €
Recettes :	425 807.11 €
Excédent 2011	33 912.04 €

Section d'investissement

Dépenses :	199 556.20 €
Recettes :	83 803.30 €
Excédent antérieur reporté 2010	30 073.55 €
Déficit 2011	85 679.35 €

Restes à réaliser sur dépenses d'investissement :	48 595.50 €
Restes à réaliser sur recettes d'investissement :	92 022.00€

Soit un résultat négatif définitif pour l'exercice 2011 de : **8 340.81 €**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2011 présenté par Madame MEYRES Armelle.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 28 février 2012

FINANCES – DELIBERATION N° 2012-2803 – 02 AFFECTATION DU RESULTAT - ANNEE 2011

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 33 912.04 €

B Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 0.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 33 912.04 €

(Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) -85 679.35 €

R 001 (excédent de financement) 0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement 0.00 €

Excédent de financement (1) 43 426.50 €

Besoin de financement F = D + E 0.00 €

AFFECTATION = C = G + H 33 912.04 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 33 912.04 €

FINANCES – DELIBERATION N° 2012-2803 – 03

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES LOCALES -DECISION

Madame le Maire rappelle le taux des trois taxes locales de l'année 2011 :

- Taxe d'habitation : 16.31 %
- Taxe foncière sur le bâti : 12.16 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 48.51 %

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension, décide une augmentation de 1.%, à savoir :

- Taxe d'habitation : 16.47 %
- Taxe foncière sur le bâti : 12.28 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 48.99 %

Pour un produit résultant des taux de 183 062 euros.

FINANCES – DELIBERATION N° 2012-2803 – 04

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Madame Meyres, rapporteur de la commission finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2012, vu au préalable en commission finances réunie en date du 16 mars 2012.

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement, votée par chapitre, sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les différents programmes de la section d'investissement, votée par chapitre, sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés et tiennent compte des restes à réalisés 2011.

Le buget primitif 2012 se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT

➤ Dépenses :	418 363 €
➤ Recettes :	418 363 €

INVESTISSEMENT

➤ Dépenses nouvelles :	220 279.35 €
➤ Restes à réalisés 2011	48 595.50 €
➤ Total :	268 874.85 €
➤ Recettes nouvelles :	176 852.85 €
➤ Restes à réalisés 2011 :	92 022.00 €
➤ Total :	268 874.35 €

FINANCES – DELIBERATION N° 2012-2803 – 05**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

Madame le Maire informe ses collègues que la commission d'appel d'offres est en attente de plusieurs devis des travaux de voirie affectés à cette aide.

Par conséquent, cette délibération fera l'objet d'un prochain Conseil Municipal.

FINANCES – DELIBERATION N° 2012-2803 – 06**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU MEDOC****DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire informe ses collègues qu'un éclairage public secteur de Cantelaude doit être remplacé.

Le coût de cette opération s'élève à 1 093.13 € hors taxes.

Madame le Maire propose de se rapprocher du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc afin d'obtenir une aide au financement de ce projet.

Après étude du devis, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension, décide :

- ◆ De solliciter l'octroi d'une subvention à hauteur de 60 % du coût hors taxes de l'opération, auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc.
- ◆ D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

FINANCES – DELIBERATION N° 2012-2803 – 07**AMORTISSEMENT TRAVAUX DE VOIRIE**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 2007, relative à la signature d'une convention pour participation aux frais de travaux complémentaires sur la voirie communautaire,

Madame le Maire explique à ses collègues que la législation prévoit l'amortissement de ces travaux pour une durée maximale de quinze ans.

Compte rendu du faible montant de l'opération, Madame le Maire propose d'amortir la somme concerné soit 3 156.75 euros, sur une durée d'une année.

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension :

- ◆ **ACCEPTÉ** la proposition de Madame le Maire. Ainsi il sera amorti la somme de 3 156.75 € sur l'année 2012.
- ◆ **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire afin de réaliser cette opération.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2012-2803 – 08**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU MEDOC**

RAPPORT D'ACTIVITES 2011 – PORTE A CONNAISSANCE

Monsieur Legallais, délégué au Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc, présente le compte rendu d'activités de l'année 2011.

Le Conseil Municipal, à 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension :

- ◆ **APPROUVE** le rapport d'activités pour l'année 2011 du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc

**RESSOURCES HUMAINES – DELIBERATION N° 2012-2803 – 09
CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER**

Madame le Maire propose la création d'un emploi saisonnier d'été, destiné aux services techniques.

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension :

- ◆ **DECIDE** la création d'un poste d'emploi saisonnier pour l'été 2012

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2012.

Questions diverses :

- ◆ Madame le Maire fait une synthèse de la réunion à laquelle elle a assistée en préfecture, concernant le PAPI et le PSR.
- ◆ Madame Meyres et Monsieur Pilonord font un résumé de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.
- ◆ Monsieur Legallais informe l'assemblée qu'EDF a mis en plce des tarifs sociaux pour les bénéficiaires de la CMU.
- ◆ Madame le Maire informe ses collègues de la mise en œuvre d'une procédure de péril imminent auprès du Tribunal Administratif, sur une habitation communale.
- ◆ Les tours de garde pour les élections présidentielles et les élections législatives sont établis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.